

L'EDITO du PRESIDENT

L'activité a été assez soutenue ces derniers mois avec notre participation aux diverses manifestations et sortie commentées dans les pages suivantes ; la journée de la généalogie à La Rochelle le 19 novembre 2011 à la Maison du Département réunissant pour la première fois les 3 cercles du département, les archives départementales, les amis des A.D. fut une bonne journée ; remercions notre hôte, le Président du Conseil Général.

Dans un autre domaine, suite à la convention cosignée avec les archives départementales 17, notre fichier B.M.S. a été converti en fichier PDF par Ramon Rodriguez ; le but : consultation dans la salle multimédia sous forme sécurisée.

Pour votre confort lors de votre venue au local, vos recherches sur les ordinateurs du Cercle se feront avec la dernière de Nimègue ; à ce propos, je rappelle que les saisies se feront toujours sur Nimègue 2.

La rédaction de la revue trimestrielle est de la compétence désormais de Jean David avec l'aide du comité de lecture, nos souhaits de réussite l'accompagnent.

Vos articles, que nous attendons nombreux par tous, sont à transmettre au cercle (courrier papiers) mais de préférence par E-mail simultanément à lui et au cercle (1).

Vous trouverez des articles intéressants : la suite 2 de la saga des saintongeais à St Domingue, un crime pour 2 francs les péripéties d'un bagnard, du lieu des faits au bagne, l'édit de Nantes peut nous apprendre des faits méconnus par nous-mêmes ou mieux comprendre notre histoire, la belle histoire de l'abbaye de Fontdouce et je vous invite à lire le résumé de notre conseil d'administration en date du 26 novembre.

Lorsque vous recevrez ce bulletin, la période de Noël et de l'An nouveau sera là. Je vous souhaite au nom du conseil d'administration de bonnes et joyeuses fêtes auprès de vos proches et souhaite vous rencontrer si ce n'est au local, à notre assemblée générale de mars 2012.

Christian SIGURET

- (1) En cas de réutilisation d'images publiques pour illustrer votre article, la procédure est la suivante, du moins pour la Charente-Maritime : envoyer une demande sur papier libre à Monsieur le Directeur des A.D. Vous recevrez son autorisation ou une demande de licence > celle-ci en recommandé, à remplir et à renvoyer aux A.D. Un second courrier vous sera adressé, en général l'autorisation. Nous faire parvenir une photocopie de cette autorisation afin que votre article puisse paraître. (courrier papiers ou E-mail).

